



Bulletin Officiel

N° 4444 Lundi 23 Septembre 2013

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

TUNISAIR – AGO -	2
CARTHAGE CEMENT - AGO -	3
CARTHAGE CEMENT - AGE -	3

PROJET DE RESOLUTIONS

TUNISAIR - AGO -	4-5
------------------	-----

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

CIL -2013-1 -	6-9
ATTIJARI LEASING - 2013-1 -	10-13
ATL - 2013-2 -	14-16

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

GROUPE DES ASSURANCES DE TUNISIE – GAT -	17
--	----

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

AL KHOUTAF	18
------------	----

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2013-1 »	19
--	----

PAIEMENT DES DIVIDENDES

AL-KHOUTAF	19
------------	----

COURBE DES TAUX

20

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

21-22

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30/06/2013

- SOCIETE ADWYA

ANNEXE II

OFFRE A PRIX FERME - OPF -

PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA
BOURSE DES ACTIONS LA SOCIETE « BEST LEASE »

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR -
Siège social : Boulevard du 7 novembre 1987 - 2035 Tunis -

La société tunisienne de l'air « TUNISAIR » porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en **Assemblée Générale Ordinaire** qui se tiendra le **lundi 30 septembre 2013 à 10h.00 à l'institut Arabe des Chefs d'Entreprises, sis aux berges du lac Tunis** pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale pour l'année 2012
2. Lecture des Rapports des Commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés au titre de l'année 2012
3. Approbation des états financiers individuels et consolidés au titre de l'année 2012
4. Quitus aux Administrateurs
5. Affectation des résultats au titre de l'année 2012
6. Renouvellement du mandat des Administrateurs
7. Désignation des commissaires aux comptes pour les années 2013,2014 et 2015.
8. Nomination d'un représentant des petits actionnaires au conseil d'administration.

Messieurs les actionnaires peuvent consulter les documents relatifs à l'ordre du jour à partir du 16 septembre 2013, au siège social de la Compagnie, Avenue Mohamed Bouazizi TUNIS-CARTHAGE (Direction Centrale Financière au 2^{ème} étage) du lundi au vendredi, horaire administratif (de 8H à 13H et de 14H à 17H).

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

SOCIETE CARTHAGE CEMENT

Siège Social : Lot 101, Rue du lac Annecy - Les berges du Lac 1053 - Tunis

La société **Carthage Cement** porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en **Assemblée Générale Ordinaire** qui se tiendra **le 08 Octobre 2013 à 10h00** au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise (IACE), aux berges du Lac 1 Tunis, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;*
- 2. Lecture du rapport général des co-commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;*
- 3. Lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;*
- 4. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;*
- 5. Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2012 ;*
- 6. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 ;*
- 7. Quitus aux administrateurs ;*
- 8. Affectation du résultat ;*
- 9. Ratification de la cooptation de deux administrateurs ;*
- 10. Renouvellement de mandat ou nomination des commissaires au compte ;*
- 11. Pouvoir pour formalités.*

2013 - AS - 786

SOCIETE CARTHAGE CEMENT

Siège Social : Lot 101, Rue du lac Annecy - Les berges du Lac 1053 - Tunis

La société **Carthage Cement** porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en **Assemblée Générale Extraordinaire** qui se tiendra **le 08 Octobre 2013 à 13h00** au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise (IACE), aux berges du Lac 1 Tunis, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Modification des articles 6, 7 et le 2^{ème} paragraphe de l'article 18 des statuts de la société**
- 2. Pouvoir pour formalités.**

2013 - AS - 787

AVIS DES SOCIETES

Projet des résolutions

SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR -
Siège social : Boulevard du 7 novembre 1987 - 2035 Tunis -

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 30 septembre 2013.

L'assemblée générale ordinaire prend acte de la tenue tardive de l'assemblée, constate que ce retard ne lèse en rien les intérêts des actionnaires et l'entérine.

Cette résolution est adoptée à.....

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du conseil d'administration à l'assemblée sur la gestion de la société et sur la gestion du groupe et les rapports généraux des commissaires aux comptes, sur les états financiers individuels et les états financiers consolidés, approuve les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31-12-2012 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à...

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire prend acte du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et en approuve le contenu.

Cette résolution est adoptée à...

QUATRIEME RESOLUTION

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire décide d'affecter les modifications comptables de 2012 qui s'élèvent à - 925.956,621 dinars au compte « résultats reportés ».

Cette résolution est adoptée à...

CINQUIEME RESOLUTION

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2012 comme suit :

Résultat net 2012	-125.798.822,411
+ Résultats reportés	-147.123.314,007
Solde	-272.922.136,418
- Réserves légales	0.000
- Réserves à régime spécial	0.000
Résultat distribuable	0.000
Fonds social	0.000
Résultats reportés	-272.922.136,418
Solde	0.000

Cette résolution est adoptée à...

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire donne quitus entier et sans réserves aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2012.

Cette résolution est adoptée à...

SEPTIEME RESOLUTION

Prenant acte de la fin des mandats des membres du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire renouvelle lesdits mandats pour une période de trois ans expirant à la date de tenue de l'assemblée générale qui sera appelée à délibérer sur l'approbation des états financiers à clôturer au 31-12-2015.

Le conseil d'administration est composé des membres suivants :

- Suite -

- Le Président du conseil : le Président Directeur General de Tunisair.
- Le gestionnaire représentant du Premier Ministère.
- Le gestionnaire représentant du Ministère de Développement et de la Coopération Internationale.
- Les gestionnaires représentants du Ministère du transport (2 sièges).
- Le gestionnaire représentant du Ministère des Finances.
- Le gestionnaire représentant de la Banque Centrale de Tunisie.
- Le gestionnaire représentant de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.
- Le gestionnaire représentant de la Caisse Nationale de Retraite et de Prévoyance sociale.
- Le gestionnaire représentant de l'Office de l'Aviation Civile et des Aéroports.
- Le gestionnaire représentant de l'Office Nationale Tunisien de Tourisme.
- Le représentant des petits actionnaires en remplacement du représentant de Air France.

Cette résolution est adoptée à...

HUITIEME RESOLUTION

Sur proposition du conseil d'administration, et conformément aux dispositions de l'article 20 du statut de la société, l'assemblée générale ordinaire décide le remplacement du représentant de la société Air France par le représentant des petits actionnaires et désigneproposé par l'assemblée électorale.

Cette résolution est adoptée à...

NEUVIEME RESOLUTION

Sur proposition du conseil d'administration, et conformément aux dispositions des articles 13, 13 bis 13 ter et 260 du code des sociétés commerciales, l'assemblée Générale ordinaire désigne les cabinets..... et en tant que commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers individuels de la société Tunisair ainsi que l'audit des états financiers consolidés du groupe Tunisair pour les années 2013,2014 et 2015.

Cette résolution est adoptée à...

DIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire confère tous les pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente assemblée pour effectuer tous dépôts et publications nécessaires et remplir toutes formalités.

Cette résolution est adoptée à.....

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2013-1 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION:

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL réunie le 21 mai 2013 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 100 millions de dinars et ce avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2013 et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 29 août 2013 d'émettre un emprunt obligataire de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 millions de dinars aux conditions ci-après :

- Catégorie A : 5 ans à taux fixe 7% brut l'an, ou/et variable à TMM+1,50% brut l'an ;
- Catégorie B : 7 ans avec 2 années de grâce à taux fixe 7,25% brut l'an.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant : L'emprunt obligataire «CIL 2013-1» est d'un montant de 20 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt «CIL 2013-1» fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **27 septembre 2013** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **06 décembre 2013**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **06 décembre 2013**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **06 décembre 2013**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **26 décembre 2013** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **27 septembre 2013** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement**, intermédiaire en bourse, 16 Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis.

- Suite -

But de l'émission : La Compagnie Internationale de Leasing a prévu pour l'année 2013 des mises en force qui s'élèvent à 190 MDT. Ces nouvelles mises en force seront financées à hauteur de 40 MDT par deux emprunts obligataires (dont 20 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente note d'opération), 37MDT par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

Nature, forme et délivrance des titres

- ❖ **La législation sous laquelle les titres sont créés:** Ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- ❖ **Dénomination de l'emprunt :** « CIL 2013-1»
- ❖ **Nature des titres :** Titres de créance.
- ❖ **Forme des obligations:** Les obligations seront nominatives.
- ❖ **Catégorie des titres :** Ordinaire
- ❖ **La législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- ❖ **Modalité et délai de délivrance des titres:** Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire mandaté agréé (CGI).

Prix de souscription et d'émission : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date de souscription et libération et la date limite de clôture, soit le **06 décembre 2013** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **06 décembre 2013**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, est fixée au **06 décembre 2013**, soit la date limite de clôture des souscriptions. Et ce même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A d'une durée de 5 ans

- **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +1,50% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 150 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.
- **Taux fixe :** Taux annuel brut de 7,00% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis

Catégorie B d'une durée de 7 ans avec 2 ans de grâce

Taux fixe : Taux annuel brut de 7,25% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Intérêts : Les intérêts sont payés à terme échu le 06 décembre La dernière échéance est prévue pour le 06 décembre 2018 pour la catégorie A et le 06 décembre 2020 pour la catégorie B.

- Suite -

Si le montant souscrit de l'emprunt est de 20 000 000 Dinars

Le montant total des intérêts serait de 4 200 000 dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie A à taux fixe.

S'il était souscrit dans sa globalité à taux variable (TMM+1,50%), le montant des intérêts s'élèverait à 3 523 000 dinars (en considérant un taux nominal de 5,8717%, calculé sur la base de la moyenne des TMM du mois de septembre 2012 au mois d'août 2013, à titre indicatif).

Le montant total des intérêts serait de 7 250 000 dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie B au taux de 7,25%.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **06 décembre 2018** pour la catégorie A et le **06 décembre 2020** pour la catégorie B.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **06 décembre** de chaque année. Le premier paiement des intérêts aura lieu le **06 décembre 2014** et le premier remboursement en capital aura lieu le **06 décembre 2014** pour la catégorie A et **06 décembre 2016** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7% l'an pour la catégorie A et 7,25% l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois d'août 2013 qui est égale à 4,3717%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 5,8717%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,50% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations seront émises pour une durée de 5 ans pour la Catégorie A et 7 ans pour la Catégorie B.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de 3 ans pour la Catégorie A et de 5 ans pour la Catégorie B.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente des titres. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

- La duration de la Catégorie A est de 2,7508 années ;
- La duration de la Catégorie B est de 4,3170 années.

- Suite -

Notation de la société : Le 13 février 2013, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL), attribuée le 02 août 2012, 'BBB-(tun)' et sa note à court terme 'F3 (tun)'. La perspective de la note nationale à long terme est stable.

Notation de l'émission : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note BBB- (tun) à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing en date 02 septembre 2013.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2013/1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.

Cotation en bourse : La Compagnie Internationale de Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2013/1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : La Compagnie Internationale de Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2013/1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédits exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leurs sont liés, la souscription au taux indexé au TMM risquerait de faire supporter l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n°**13-836** en date du **12 septembre 2013**, du document de référence « CIL 2013 » enregistré par le CMF sous le n° **13-007** en date du **28 août 2013** et des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la CIL, 16 avenue Jean Jaurès, Tunis sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tr et auprès de la CGI, intermédiaire en bourse chargé de l'Opération, 16 avenue Jean Jaurès, Tunis.

Les indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre 2013 de la CIL seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013. Il doit être également accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2013 pour tout placement sollicité après le 31 août 2013.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « Attijari Leasing 2013-1 »

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires d'Attijari Leasing réunie le 27 juin 2013 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 60 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 29 août 2013 d'émettre un emprunt obligataire de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 millions de dinars et a donné le pouvoir au Directeur Général pour ajuster les caractéristiques et les conditions de l'emprunt obligataire comme suit :

Dénomination de l'emprunt : «Attijari Leasing 2013-1 »

Montant : 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 de dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,10%

Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,00%

Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce au taux fixe de 7,10%

Catégorie A d'une durée de 5 ans

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,10% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de novembre de l'année N-1 au mois d'octobre de l'année N.

Catégorie B d'une durée de 5 ans

7,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- Suite -

Catégorie C d'une durée de 7 ans avec 2 ans de grâce

7,10% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- ✓ Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,00% l'an ;
- ✓ Pour les obligations de la Catégorie C, ce taux est de 7,10% l'an.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juillet 2013, qui est égale à 4,30%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,40%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,10%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations seront émises pour une durée de 5 ans pour les Catégories A et B et 7 ans pour la Catégorie C.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de 3 ans pour les Catégories A et B et de 5 ans pour la Catégorie C pour l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2013-1».

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente des titres. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

- ✓ La duration de la Catégorie B est de 2,751 années ;
- ✓ La duration de la Catégorie C est de 4,329 années.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22 novembre 2013**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **22 novembre 2013** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- Suite -

Amortissement et remboursement :

Pour les obligations des Catégories A et B

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation, et ce de la première année jusqu'à la cinquième année. L'emprunt sera amorti en totalité le **22 Novembre 2018**.

Pour les obligations de la Catégorie C

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la troisième année jusqu'à la septième année d'un montant annuel de 20 dinars. L'emprunt sera amorti en totalité le **22 Novembre 2020**.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **22 novembre** de chaque année. Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **22 novembre 2014** et le premier remboursement en capital aura lieu le **22 Novembre 2014** pour les catégories A et B et **22 Novembre 2016** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **16 septembre 2013** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **22 novembre 2013**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22 novembre 2013**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22 novembre 2013**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **29 novembre 2013** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **16 septembre 2013** auprès d'Attijari Intermédiation - intermédiaire en bourse.

Intermédiaire agréée mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt Obligataire « Attijari Leasing 2013-1 », seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari Intermédiation - intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

- Suite -

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation de la société : L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du 13 février 2013, les notes attribuées à la société Attijari Leasing, soient :

- Note à long terme : BB+ (tun)
- Note à court terme : B (tun)
- Perspective d'évolution de la note à long terme : stable

Notation de l'emprunt : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 07 août 2013, la note « BB+ (tun) » à l'émission relative à l'Emprunt Obligataire « Attijari Leasing 2013-1 ».

Cotation en bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « Attijari Intermédiation » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « Attijari Leasing 2013-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions à l'Emprunt Obligataire « Attijari Leasing 2013-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° **13-0835** en date du **30 août 2013**, du document de référence « Attijari Leasing 2013 » enregistré par le CMF sous le n° **13-008** en date du **30 août 2013**, des indicateurs d'activité d'Attijari Leasing relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013 et des états financiers intermédiaires d'Attijari Leasing arrêtés au 30 juin 2013.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès d'Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse chargé de l'Opération, Rue des lacs de Mazurie-1053 les Berges du lac.

Les indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre 2013 et les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2013 d'Attijari Leasing seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013. Il doit être également accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2013 pour tout placement sollicité après le 31 août 2013.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2013-2 »

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease tenue le 06/06/2013 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 millions de dinars et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 26/07/2013 d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 50 millions de dinars aux conditions explicitées ci-après :

Dénomination de l'emprunt : «ATL 2013-2 »

Montant : 30 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 50 000 000 de dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Taux variable

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,9% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de novembre de l'année n-1 au mois d'octobre de l'année n.

Taux fixe

7,2% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,2% l'an pour le présent emprunt.

- Suite -

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juillet 2013, qui est égale à 4,2992%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,1992%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,9%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations du présent emprunt seront émises pour une période totale de 7 ans dont 2 ans de grâce.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de 5 ans pour le présent emprunt.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente des titres. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est égale à 4,3211 années.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15 novembre 2013**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **15 novembre 2013** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises seront remboursables, à partir de la troisième année, d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **15 novembre 2020**.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **15 novembre** de chaque année. Le premier paiement en intérêts aura lieu le **15 novembre 2014** et le premier remboursement en capital aura lieu le **15 novembre 2016**. Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **09 septembre 2013** et clôturées sans préavis et au plus tard le **15 novembre 2013**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000) dinars est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 500 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15 novembre 2013**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15 novembre 2013**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30 novembre 2013** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 09 septembre 2013 auprès de l'Arab Financial Consultants - intermédiaire en bourse, sis 4, Rue Brahim Jaffel El Menzah IV, 1004 Tunis et la BNA Capitaux- intermédiaire en bourse, sis au complexe le banquier avenue Taher Hadded les Berges du Lac Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt Obligataire « ATL 2013-2 », seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS « AFC » - intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation de la société : L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du 13 février 2013, les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note à long terme : BBB (tun)
- Note à court terme : F3 (tun)
- Perspective d'évolution de la note à long terme : stable

Notation de l'emprunt : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 19 juillet 2013, la note « BBB(tun) » à l'émission relative à l'Emprunt Obligataire « ATL 2013-2 ».

Cotation en bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'ARAB TUNISIAN LEASE « ATL » s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « ATL 2013-2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : l'ARAB TUNISIAN LEASE « ATL » s'engage dès la clôture des souscriptions à l'Emprunt Obligataire « ATL 2013-2 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° **13-0834** en date du **23 août 2013**, du document de référence « ATL 2013 » enregistré par le CMF sous le n° **13-006** en date du **23 août 2013**, des indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Lease relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013 et des états financiers intermédiaires de l'Arab Tunisian Lease arrêtés au 30 juin 2013, pour tout placement sollicité après le 31 août 2013.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 Mahragène ; de l'AFC intermédiaire en bourse - 4 Rue Brahim Jeffel El Menzah IV 1004 Tunis ; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – complexe le banquier avenue Taher Hadded les Berges du Lac Tunis et sur les sites Internet du CMF : www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre 2013 et les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2013 de l'ATL seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard, respectivement le 20 octobre 2013 et le 31 août 2013.

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

Groupe des Assurances de Tunisie « GAT »

Société Anonyme au Capital de 35.000.000 dinars

Siège social : 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

R.C. n° B1154341997 - M.F. n° 0000673N

Tél. : 71 843 900 - Fax : 71 783 607

Le Groupe Des Assurances de Tunisie porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que l'augmentation de son capital social de 10 000 000 dinars, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du **18 mars 2013** et ouverte à la souscription le **18 mars 2013**, a été réalisée par l'émission de 1 000 000 actions nouvelles au prix de 20 dinars l'action, soit 10 dinars de prime d'émission et 10 dinars de nominal, souscrites en numéraire à raison de (2) actions nouvelles pour (7) anciennes. La libération des actions souscrites a été faite au quart du nominal et la totalité de la prime d'émission.

Le capital social du Groupe Des Assurances de Tunisie est ainsi porté à 45 000 000 dinars divisé en 4 500 000 actions de valeur nominale 10 dinars chacune et l'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

Société Industrielle Tunisienne de l'Enveloppe et du Cartonnage « AL-KHOUTAF »

Siège Social : Route De Gabés km 1.5 -3003 SFAX (Tunisie)-

La Société Industrielle Tunisienne de l'Enveloppe et du Cartonnage « AL-KHOUTAF » porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **15 juin 2013** a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de **765 765** dinars pour le porter de **7 657 650** dinars à **8 423 415** dinars et ce par incorporation de :

- ❖ **667 913,100** dinars à prélever sur le poste « Compte Spécial d'Investissement » après affectation des résultats de 2012 ;
- ❖ **97 851,900** dinars à prélever sur les réserves légales.

Cette augmentation est réalisée par l'émission de 153 153 actions nouvelles gratuites de nominal 5 dinars chacune, à attribuer aux détenteurs des 1 531 530 actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires en bourse des droits d'attribution, à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour dix (10) actions anciennes.

Les anciens actionnaires pourront exercer leurs droits d'attribution en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **30 septembre 2013**.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les 153 153 actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1 janvier 2013**.

Cotation en bourse :

- Les actions anciennes de la société « AL-KHOUTAF » seront négociables en bourse, sur le marché hors cote selon les règles de fonctionnement de la bourse, droit d'attribution détaché, à partir du **30 septembre 2013**.
- Les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse, sur le marché hors cote selon les règles de fonctionnement de la bourse à partir du **30 septembre 2013** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées et ce, dès leur création.
- Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du **30 septembre 2013**.

AVIS DES SOCIETES

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« TUNISIE LEASING 2013-1 »**

La Société TUNISIE LEASING porte à la connaissance du public que les souscriptions à l’Emprunt Obligataire «**TUNISIE LEASING 2013-1**» de 20 000 000 DT susceptible d’être porté à un maximum de 30 000 000 DT, ouvertes au public le **27 août 2013**, ont été clôturées le **16 Septembre 2013** pour un montant de 30 000 000 DT.

2013 - AS - 794

PAIEMENT DES DIVIDENDES

**Société Industrielle Tunisienne de l’Enveloppe et du Cartonnage
« AL-KHOUTAF »**

Société anonyme au capital de 7.657.650 Dinars

Siège Social : Route De Gabés km 1.5 -3003 SFAX (Tunisie)-

Registre de commerce n°184391996

La Société Industrielle Tunisienne de l’Enveloppe et du Cartonnage « **AL-KHOUTAF** » porte à la connaissance de ses actionnaires et de l’ensemble du public que l’Assemblée Générale Ordinaire tenue le 15 Juin 2013 a fixé le montant net du dividende par action à 500 millimes et que ces dividendes seront mis en paiement à partir du 30 septembre 2013 auprès de la société « **AL-KHOUTAF** ».

LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

Tahar AFFES

2013 - AS - 791

A V I S

COURBE DES TAUX DU 23 SEPTEMBRE 2013

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,816%		
TN0008002784	BTC 52 SEMAINES 24/09/2013		4,816%	
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,818%	1 000,549
TN0008002792	BTC 52 SEMAINES 22/10/2013		4,820%	
TN0008002800	BTC 52 SEMAINES 26/11/2013		4,824%	
TN0008002826	BTC 52 SEMAINES 28/01/2014		4,832%	
TN0008002834	BTC 52 SEMAINES 25/03/2014		4,840%	
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,842%	1 013,809
TN0008002859	BTC 52 SEMAINES 20/05/2014		4,847%	
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,854%	1 025,452
TN0008002875	BTC 52 SEMAINES 05/08/2014		4,857%	
TN0008002883	BTC 52 SEMAINES 02/09/2014		4,861%	
TN0008002891	BTC 52 SEMAINES 30/09/2014	4,864%		
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,955%	1 026,265
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,122%	997,615
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,225%	1 000,094
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,372%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"	5,414%		994,905
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,560%	1 039,325
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,877%	983,725
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,917%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,980%	977,622
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"	6,214%		962,757
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,304%	1 037,968
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,314%		952,104

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	143,490	146,697	146,738		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,612	12,913	12,916		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,296	1,329	1,330		
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	35,081	36,018	36,029		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	47,709	48,898	48,921		
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	165,014	156,295	155,582		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,242	544,994	543,809		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,896	119,926	119,683		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	123,727	122,854	122,731		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,624	116,345	116,366		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,323	111,654	111,595		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	87,981	87,069	86,896		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	140,483	125,081	124,501		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	102,674	94,808	94,157		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	105,730	106,830	106,529		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 313,441	1 342,307	1 340,618		
17	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 306,497	2 260,984	2 245,487		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	107,249	103,128	102,199		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,406	101,934	101,248		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	120,766	122,531	122,101		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 190,742	1 198,134	1 199,786		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	127,271	124,844	124,942		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,247	15,310	15,344		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 923,437	5 884,105	5 884,220		
25	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,000	5 042,744	5 044,334		
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,223	2,169	2,153		
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,901	1,884	1,876		
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,201	1,089	1,081		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
29	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	07/05/13	3,201	107,250	106,969	107,003
30	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	15/04/13	3,487	104,162	103,232	103,263
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	02/04/13	3,398	105,267	104,528	104,562
32	ATTIJARI OBLIGATAIRES SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	27/05/13	3,896	102,466	101,502	101,513
33	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	27/05/13	3,715	103,164	102,343	102,376
34	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	28/05/13	3,393	106,613	105,848	105,873
35	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	31/05/13	3,814	103,696	102,891	102,925
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	02/05/13	3,874	103,579	102,438	102,469
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	02/05/13	3,800	104,035	103,021	103,048
38	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/13	3,501	105,393	104,427	104,457
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/13	3,395	101,616	100,810	100,838
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	18/03/13	3,765	103,937	103,003	103,035
41	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/13	3,316	103,745	102,965	102,993
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	30/04/13	3,383	106,429	105,728	105,760
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	18/04/13	3,590	105,458	104,487	104,518
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/13	2,823	102,929	102,265	102,288
45	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/13	3,320	102,350	101,521	101,550
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/13	3,435	104,217	103,551	103,581
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/13	3,878	102,401	101,406	101,440
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	31/05/13	3,517	103,370	102,511	102,542
49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/13	3,124	104,285	103,406	103,437
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/13	3,866	102,367	101,379	101,411
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	24/04/13	3,746	103,800	102,638	102,669
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/13	3,135	104,521	103,735	103,761
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	24/05/13	3,283	101,942	101,211	101,240

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	30/04/13	0,314	10,458	10,405	10,408
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	21/05/13	3,945	103,310	101,929	101,958
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	3,570	103,455	102,478	102,504
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	3,655	101,079	100,148	100,215
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	07/05/13	0,702	70,832	66,700	66,199
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	2,216	150,572	146,926	146,912
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	18,410	1493,097	1 461,052	1 460,979
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	02/05/13	2,394	111,725	108,047	107,901
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	02/05/13	1,693	110,651	106,121	105,963
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	31/05/13	0,349	87,724	84,345	84,087
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	18/03/13	0,386	16,757	16,635	16,631
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/13	3,907	269,423	264,006	263,436
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/13	0,870	39,445	35,381	35,199
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/13	16,587	2 463,959	2 294,157	2 283,934
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	16/05/13	1,476	78,374	75,554	75,647
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	14/05/13	1,136	58,043	56,427	56,432
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	24/05/13	0,958	99,438	99,736	99,632
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	24/05/13	1,219	111,271	109,970	109,764
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	99,761	98,920	98,608
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	30/04/13	0,226	11,554	11,262	11,253
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	30/04/13	0,138	12,456	11,892	11,850
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	15,426	14,734	14,675
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	30/04/13	0,266	15,221	14,222	14,146
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	27/05/13	0,268	12,161	11,625	11,584
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,086	10,731	10,594	10,569
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,140	10,515	10,442	10,431
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,199	10,686	10,603	10,604
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,346	123,670	125,906	125,791
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,196	125,225	125,345	125,280
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	24/05/13	0,110	10,509	10,022	9,991
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/13	0,923	111,016	101,460	101,309
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	31/05/13	0,205	19,855	19,881	19,801
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	86,962	76,680	76,230
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	88,458	78,106	77,721
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	24/05/13	1,545	96,633	96,774	96,762
89	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,431	90,943	90,756
90	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	97,381	97,069	96,901
91	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,659	99,404	99,398
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
92	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	24/04/13	2,328	98,265	95,413	95,020
93	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	24/04/13	0,251	110,268	101,364	101,253
94	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	02/05/13	2,992	136,191	128,102	127,699
95	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	24/05/13	0,064	10,883	10,521	10,405
96	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	0,934	117,185	115,089	114,055
97	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	2,167	116,684	116,687	116,364
98	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	1,277	103,916	102,104	101,477
99	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	100,734	97,731	96,765
100	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	1,155	180,586	181,890	180,011
101	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	2,274	161,095	161,654	160,802
102	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	3,826	142,686	141,746	141,445
103	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 973,706	9 873,943	9 780,661
104	MAC EPARGNE ACTIONS FCP *	MAC SA	20/07/09	-	-	20,319	19,632	19,315
105	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	139,386	130,426	127,968
106	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 551,185	1 486,726	1 473,129
107	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	112,651	105,819	104,802
108	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	91,583	87,097	87,188
109	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	05/06/13	0,245	115,510	114,021	114,249
110	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	9 259,595	8 884,681	8 804,236
111	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	-	-	-	9,410	9,285
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
112	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	-	-	-	9,250	9,200

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001
Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -
courriel : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

**IMPRIMERIE
du
CMF**
8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

SOCIETE ADWYA

Siège social : Route de la Marsa, Km 14, B.P. 658- 2070 LA MARSA.

La Société Adwya publie, ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2013, accompagnés de l'avis du commissaire aux comptes : Mr Mourad GUELLATY.

B I L A N

(montants exprimés en dinar tunisien)

		Exercice clos au		
A C T I F S	Notes	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>				
Actifs immobilisés				
Immobilisations incorporelles	4	2 326 128	2 142 820	2 208 769
Moins: amortissements		(1 455 774)	(1 229 350)	(1 342 457)
		870 354	913 470	866 312
Immobilisations corporelles	4	38 259 095	34 998 686	36 235 799
Moins: amortissements & provisions		(25 431 065)	(23 744 725)	(24 604 181)
		12 828 030	11 253 960	11 631 617
Immobilisations financières	4	72 202	64 867	65 518
Moins: provisions		0	0	0
		72 202	64 867	65 518
Total des actifs immobilisés		13 770 586	12 232 298	12 563 447
Total des actifs non courants		13 770 586	12 232 298	12 563 447
<u>ACTIFS COURANTS</u>				
Stocks	5	29 461 906	19 128 146	26 192 539
Moins : provisions		(1 067 842)	(3 032 292)	(3 023 066)
		28 394 065	16 095 854	23 169 473
Clients et comptes rattachés	6	14 851 006	14 624 651	15 690 507
Moins: provisions		(415 693)	(415 196)	(417 007)
		14 435 313	14 209 455	15 273 500
Autres actifs courants	7	1 406 896	999 548	1 349 158
Moins: provisions		0	(7 000)	0
		1 406 896	992 548	1 349 158
Placements et autres actifs financiers	8	2 101 986	1 770 104	1 787 403
Liquidités et équivalents de liquidités	9	142 662	244 767	719 953
Total des actifs courants		46 480 923	33 312 729	42 299 487
Total des actifs		60 251 509	45 545 026	54 862 934

B I L A N

(montants exprimés en dinar tunisien)

Exercice clos au

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
<u>CAPITAUX PROPRES</u>				
Capital social	10	13 200 000	13 200 000	13 200 000
Réserves	11	9 859 371	6 689 311	6 689 311
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		23 059 371	19 889 311	19 889 311
Résultat net de l'exercice		3 148 723	3 501 218	5 150 060
Total des capitaux propres avant affectation		26 208 094	23 390 529	25 039 371
<u>PASSIFS</u>				
<u>Passifs non courants</u>				
Emprunts	12	2 051 533	2 308 033	2 198 250
Provisions	13	691 234	691 234	691 234
Total des passifs non courants		2 742 768	2 999 268	2 889 485
<u>Passifs courants</u>				
Fournisseurs et comptes rattachés	14	24 581 720	14 860 126	22 867 471
Autres passifs courants	15	5 389 700	3 152 980	3 428 476
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	1 329 227	1 142 124	638 130
Total des passifs courants		31 300 647	19 155 230	26 934 077
Total des passifs		34 043 414	22 154 497	29 823 562
Total des capitaux propres et des passifs		60 251 509	45 545 026	54 862 934

Etat de Résultat

(montants exprimés en dinar tunisien)

		Période allant du 01 janvier au		
	Notes	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION :</u>				
Ventes des Produits Finis		41 979 357	32 361 512	66 476 212
Etudes et prestations de services		507 467	251 816	653 519
Total des Revenus	17	42 486 824	32 613 328	67 129 731
Production stockée (ou déstockage)		5 078 610	(2 571 705)	3 992 946
Production de l'exercice		47 565 434	30 041 623	71 122 677
Autres produits d'exploitation		0	0	33 353
Total des produits d'exploitation	17	47 565 434	30 041 623	71 156 030
<u>CHARGES D'EXPLOITATION :</u>				
Achats des MP/AC consommés	18	29 711 280	15 503 039	42 591 297
Achats d'approvisionnements consommés	19	1 474 070	1 083 679	2 444 206
Charges de personnel	20	5 319 721	4 251 536	8 830 334
Dotations aux amortissements et provisions	21	1 100 411	936 662	2 043 274
Autres charges d'exploitation	22	3 832 504	2 588 968	5 966 365
Total des charges d'exploitation		41 437 985	24 363 884	61 875 477
*** Résultat d'exploitation ***		6 127 449	5 677 738	9 280 553
Charges financières nettes	23	2 124 610	758 968	1 500 087
Produits des placements	24	109 537	59 438	70 857
Autres gains ordinaires	25	128 421	44 734	39 574
Autres pertes ordinaires	26	19 611	21 203	247 292
Résultat des activités ordinaires avant impôt		4 221 185	5 001 740	7 643 604
Impôt sur les bénéfices	27	1 072 462	1 500 522	2 493 544
Résultat des activités ordinaires après impôt		3 148 723	3 501 218	5 150 060
Gains extraordinaires		0		0
Pertes extraordinaires		0		0
*** Résultat net de l'exercice ***		3 148 723	3 501 218	5 150 060
Résultat par action		0,239	0,265	0,390

Etat de flux de trésorerie

(montants exprimés en dinar tunisien)

Période allant du 01 janvier au

DÉSIGNATIONS	Notes	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements reçus des clients et des débiteurs divers		46 180 965	28 044 759	67 184 992
Encaissements reçus de la restitution crédit de TVA		0	464 274	464 274
Encaissements provenant de la cession de Val. Mobilières		0	0	1 231 932
Encaissements reçus liés aux produits de placements		0	0	58 766
Décaissements affectés aux placements courants		(272 650)	0	(1 320 000)
Sommes versées aux fournisseurs et aux personnels		(43 089 421)	(24 992 291)	(59 874 822)
Intérêts payés		(352 431)	(231 887)	(464 968)
Impôts et taxes payés		(1 985 953)	(306 699)	(2 354 258)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		480 511	2 978 155	4 925 916
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décaiss. provenant de l'acquisition d'immob. Corporelles		(1 362 262)	(864 930)	(1 763 274)
Décaiss. provenant de l'acquisition d'immob. Incorporelles		(74 927)	(1 613)	(18 401)
Encaiss. provenant de la cession d'immo. Corp & incorporelles		45 000	0	3 000
Dépôts & Cautionnements versés		(6 684)	(589)	(1 240)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(1 398 873)	(867 132)	(1 779 915)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Encaissements provenant des emprunts à LT		0	0	230 000
Remboursement d'emprunts à LT		(307 986)	(284 596)	(608 786)
Remboursement d'emprunts à CT		0	(1 200 000)	(1 200 000)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		(307 986)	(1 484 596)	(1 578 786)
Variation de trésorerie		(1 226 349)	626 427	1 567 215
Trésorerie au début de l'exercice		702 694	(864 521)	(864 521)
Trésorerie à la clôture de l'exercice		(523 655)	(238 094)	702 694

Tableau des Soldes Intermédiaires de Gestion

(montants exprimés en dinar tunisien)

Produits		Charges		Soldes	juin-13	juin-12	déc-12
Ventes produits finis	41 791 601	Stockage de production	5 078 610				
Échantillons	187 755						
Façonnage & Presta° de services	507 467						
Total	42 486 824	Total	5 078 610	□ Production	47 565 434	30 041 623	71 156 030
□ Production	47 565 434	Achats consommés	31 185 350	□ Marge sur coût matières	16 380 084	13 454 905	26 120 526
□ Marge sur coût matière	16 380 084	Autres charges externes	3 622 066	□ Valeur Ajoutée Brute	12 758 018	11 036 135	20 566 890
□ Valeur Ajoutée Brute	12 758 018	Impôts et taxes	210 438	□ Excédent Brut d'Exploitation	7 227 860	6 614 401	11 323 828
		Charges de personnel	5 319 721				
		Total	5 530 158				
□ Excédent brut d'exploitation	7 227 860	Autres pertes ordinaires	19 611	□ Résultat des activités ordinaires	3 148 723	3 501 218	5 150 060
Autres gains ordinaires	128 421	Charges financières	2 124 610				
Produits financiers	109 537	Dotations aux amortis.& provisions	1 100 411				
		Impôt sur le résultat ordinaire	1 072 462				
Total	7 465 818	Total	4 317 095				
□ Résultat des activités ordinaires	3 148 723	Pertes extraordinaires		□ Résultat net	3 148 723	3 501 218	5 150 060
Total	3 148 723						

Tableau de variation des capitaux propres arrêté au 30 Juin 2013

(montants exprimés en dinar)

	Capital Social	Réserve légale	Réserves Ordinaire	Résultat de l'exercice	Subvention d'investiss.	Total des Capitaux propres avant affectation
Situation au 31 décembre 2012	13 200 000	1 100 000	5 589 311	5 150 060	0	25 039 371
Affectation en réserves	0	220 000	2 950 060	(3 170 060)	0	0
Dividendes distribuées	0	0	0	(1 980 000)	0	(1 980 000)
Résultat au 30 Juin 2013	0	0	0	3 148 723	0	3 148 723
Situation en fin de période	13 200 000	1 320 000	8 539 371	3 148 723	0	26 208 094

SOCIETE ADWYA S.A
NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 30 JUIN 2013
(Exprimés en dinars tunisiens)

1. CONSTITUTION ET ACTIVITE.

La société "Adwya" a été constituée le 10 Juin 1983 sous la forme d'une société anonyme ayant pour objet principal, la construction, l'équipement et l'exploitation d'une unité de production de produits pharmaceutiques et tous produits paras pharmaceutiques.

2. PRINCIPES COMPTABLES.

Les états financiers des "Laboratoires ADWYA" ont été arrêtés conformément aux normes comptables tunisiennes telles que prévues par la Loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 ; et dans le respect des hypothèses sous-jacentes (la continuité d'exploitation et la comptabilité d'engagement) ainsi que les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière. Les états financiers sont établis en dinar tunisien et comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, le schéma des soldes intermédiaires de gestion et les notes annexes aux états financiers.

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base et dont notamment :

- Convention du coût historique
- Convention de la périodicité
- Convention de rattachement des charges aux produits
- Convention de prudence
- Convention de permanence des méthodes

Aucune dérogation n'a été apportée aux méthodes comptables sus mentionnées

Les bases de mesures et principes comptables spécifiques adoptés pour l'élaboration de ces états financiers se résument comme suit :

2.1. Immobilisations.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition et amorties sur une base linéaire qui tient compte de la durée de vie estimée de chaque bien et selon les taux suivants :

- Logiciels	33,33%
- Marques et brevets	10%
- Constructions	5%
- Matériel industriel	10%
- Agencement, aménagement et installations	10%
- Poinçons et formats	10%
- Outillages industriels	10%
- Matériel de transport	20%
- Matériel de manutention	10%
- Rayonnages métalliques	15%
- Matériel informatique	33%
- Équipements de bureau	20%

2.2. Valeurs d'exploitation.

Les matières premières et les articles de conditionnement locaux et importés sont valorisés à leur coût d'achat hors taxes.

Les stocks de produits finis sont valorisés au coût de production.

Les produits encours sont valorisés au coût d'achat des matières premières et articles de conditionnement hors taxes majorés de 50% des autres couts nécessaires à la production de chaque produit.

Une provision pour dépréciation des stocks des produits finis et semi-finis est constatée chaque fois que le coût de production de ces stocks est supérieur à leur valeur de réalisation nette.

2.3. Achats étrangers.

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées en appliquant le taux de change moyen interbancaire du premier jour du mois de la réception.

Les soldes des factures non réglées en fin d'exercice donnent lieu à la constatation d'un écart de conversion chaque fois qu'il existe une différence de change probable.

3. Statut fiscal.

La société est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun.

En matière de TVA, les matières premières et articles de conditionnement ainsi que la vente des produits finis, sont soumis au taux de 6%; alors que les opérations et travaux de façonnage réalisé pour le compte d'autrui sont soumis à la TVA au taux de 18%.

4- TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

DESIGNATION	VALEURS BRUTES COMPTABLES				AMORTISSEMENTS & PROVISIONS				VCN A 30-06-2013	AU 30-06-2013
	VB 01/01/2013	Acquisitions au 30-06- 2013	Cession au 30-06-2013	VB 30/06/2013	AU 01/01/2013	Dotations au 30-06- 2013	Reprises au 30- 06-2013	AU 30/06/2013		
Concession, marque, brevet, licence	1 198 584	39 669	0	1 238 253	712 463	52 301	0	764 764	473	489
Logiciels	694 778	45 417	0	740 195	557 387	61 016	0	618 402	121	793
Avance & acomptes /immo.Incorporelles	315 407	32 273	0	347 680	72 608	0	0	72 608	275	072
TOTAL IMMO. INCORPORELLES	2 208 769	117 359	0	2 326 128	1 342 457	113 317	0	1 455 774	870	354
Terrains	240 000	0	0	240 000	0	0	0	0	240	000
Bâtiments	4 529 297	0	0	4 529 297	2 273 408	46 179	0	2 319 587	2 209	710
Matériel industriel	17 333 708	347 631	0	17 681 339	12 567 878	367 658	0	12 935 536	4 745	803
Outillage industriel	1 583 541	211 535	0	1 795 075	764 645	62 567	0	827 212	967	364
Poinçons et formats	1 504 474	90 417	0	1 594 891	1 057 928	54 936	0	1 112 864	482	027
Matériels de manutention	282 011	0	0	282 011	245 215	2 655	0	247 871	34	141
Matériel de transport de biens	53 389	25 918	0	79 307	40 787	6 032	0	46 819	32	488
Matériel transport de personne	258 140	339 554	62 980	534 714	106 953	60 713	39 755	127 911	406	804
Instal.gén, agen& amén divers	8 018 835	146 121	0	8 164 955	6 282 511	178 761	0	6 461 272	1 703	583
Matériel & Mobilier de bureau	606 822	32 153	0	638 975	415 512	21 275	0	436 786	202	189
Matériel informatique	1 046 616	91 505	0	1 138 121	776 230	49 814	0	826 044	312	077
Rayonnage métallique	48 553	0	0	48 553	20 115	1 341	0	21 455	27	098
Matériel informatique encours	0	1 421	0	1 421	0	0	0	0	1	421
Constructions en cours	238 334	320 292	0	558 626	0	0	0	0	558	626
Matériel Industriel en cours	342 135	214 190	0	556 325	0	0	0	0	556	325
Insta.gén,age& am div en cours	96 943	45 031	0	141 974	0	0	0	0	141	074
Matériel de transport acquis en leasing	53 000	220 508	0	273 508	53 000	14 708	0	67 708	205	801
TOT. IMMO CORPORELLES	36 235 799	2 086 276	62 980	38 259 095	24 604 182	866 638	39 755	25 431 065	12 828	030

4. Immobilisations Financières

Il s'agit essentiellement des sommes versées au titres des :

	<u>30/06/2013</u>	<u>30/06/2012</u>	<u>31/12/2012</u>
Dépôts & cautionnements versés à la STEG et en contre partie de la machine à affranchir	72 202	64 867	65 518
	<u>72 202</u>	<u>64 867</u>	<u>65 518</u>

5. Stocks

Les stocks se répartissent comme suit:

	<u>30/06/2013</u>	<u>30/06/2012</u>	<u>31/12/2012</u>
Stocks des matières premières et articles de conditionnement	14 193 874	12 695 786	13 532 630
Stocks des produits finis	10 650 854	4 067 626	9 243 264
Stocks des produits en-cours	4 190 732	1 996 478	2 930 405
Stocks pièces de rechange et autres matières consommables	426 446	368 255	486 240
	<u>29 461 906</u>	<u>19 128 146</u>	<u>26 192 539</u>
Provisions pour dépréciation du stock Produits Finis	(123 271)	(2 086 098)	(2 038 912)
Provisions pour dépréciation du stock Produits en-cours	(20 985)	(20 985)	(20 985)
Provisions pour dépréciation du stock MP/AC	(923 585)	(925 208)	(963 168)
	<u>(1 067 842)</u>	<u>(3 032 292)</u>	<u>(3 023 066)</u>
Valeur comptable Nette	<u>28 394 065</u>	<u>16 095 854</u>	<u>23 169 473</u>

6. Clients et comptes rattachés

Cette rubrique se détaille comme suit:

	<u>30/06/2013</u>	<u>30/06/2012</u>	<u>31/12/2012</u>
Clients ordinaires Locaux	7 189 373	4 106 906	4 709 039
Clients ordinaires étrangers	451 038	237 574	386 546
Effets clients en portefeuille	7 032 642	10 197 216	10 472 370
Clients, effets et chèques impayés	133 384	37 729	77 327
Clients douteux et litigieux	44 569	45 226	45 226
Total	<u>14 851 006</u>	<u>14 624 651</u>	<u>15 690 507</u>
Provisions pour dépréciation des comptes clients	(415 693)	(415 196)	(417 007)
Valeur comptable Nette	<u>14 435 313</u>	<u>14 209 455</u>	<u>15 273 500</u>

7. Autres actifs courants

Cette rubrique se détaille comme suit:

	<u>30/06/2013</u>	<u>30/06/2012</u>	<u>31/12/2012</u>
Autres fournisseurs débiteurs	5 000	0	4 000
Personnel et comptes rattachés	156 261	139 361	150 353
État, crédit de TVA à reporter	870 357	0	725 943
Receveur des douanes	53 301	21 238	53 007
Comptes courants laboratoires-échantillons	275 618	699 212	385 718
Autres débiteurs divers	46 360	139 737	30 137
Total	1 406 896	999 548	1 349 158
Provisions pour dépréciation des autres actifs courants	0	(7 000)	0
Valeur comptable Nette	<u>1 406 896</u>	<u>992 548</u>	<u>1 349 158</u>

8. Placements & autres actifs financiers

Il s'agit d'un placement effectué auprès de :

	<u>30/06/2013</u>	<u>30/06/2012</u>	<u>31/12/2012</u>
Placements courants	2 101 986	1 770 104	1 787 403
Valeur comptable Nette	<u>2 101 986</u>	<u>1 770 104</u>	<u>1 787 403</u>

9. Liquidités & équivalents de liquidités

Cette rubrique se détaille comme suit:

	<u>30/06/2013</u>	<u>30/06/2012</u>	<u>31/12/2012</u>
Effets à l'encaissement	0	102 250	1 002
Banques + CCP	129 662	130 517	706 952
Caisses	13 000	12 000	12 000
Total	<u>142 662</u>	<u>244 767</u>	<u>719 953</u>

10. Capital social

Le capital social, qui était de 11 000 000 dinars, subdivisé en 11 000 000 actions de 1 dinar entièrement libérées, a été augmenté de 2 200 000 dinars pour être porté à la somme de 13 200 000 dinars et ce conformément à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 31 mai 2012.

11. Réserves

Elles s'analysent comme suit :

	<u>30/06/2013</u>	<u>30/06/2012</u>	<u>31/12/2012</u>
Réserves légales	1 320 000	1 100 000	1 100 000
Autres réserves ordinaires	8 539 371	5 589 311	5 589 311
Total	<u>9 859 371</u>	<u>6 689 311</u>	<u>6 689 311</u>

12. Emprunts

Ils se détaillent comme suit:

	<u>30/06/2013</u>	<u>30/06/2012</u>	<u>31/12/2012</u>
UBCI 1500 MD	1 000 000	1 250 000	1 125 000
BIAT 1500 MD	750 000	1 050 000	900 000
ATB 24 MD	3 213	8 033	5 623
BT 230 MD	144 237	0	167 627
Crédit Leasing	154 083	0	0
Total	<u>2 051 533</u>	<u>2 308 033</u>	<u>2 198 250</u>

13. Provisions pour Risques et Charges

Ils se détaillent comme suit:

	<u>30/06/2013</u>	<u>30/06/2012</u>	<u>31/12/2012</u>
Provisions pour risques et charges	691 234	691 234	691 234
Total	<u>691 234</u>	<u>691 234</u>	<u>691 234</u>

Il s'agit d'une provision pour litige intenté à l'encontre de la société.

14. Fournisseurs & comptes rattachés

Ils se détaillent comme suit:

	<u>30/06/2013</u>	<u>30/06/2012</u>	<u>31/12/2012</u>
Fournisseurs de matières premières & articles de conditionnement	22 687 071	13 359 610	20 590 271
Fournisseurs de matières et fournitures consommables	531 876	454 104	764 346
Fournisseurs d'équipements	244 047	229 524	359 487
Fournisseurs effets à payer	572 846	317 205	816 300
Fournisseurs retenues de garantie	37 590	16 039	29 169
Fournisseurs factures non parvenues	508 289	483 644	307 897
Total	<u>24 581 720</u>	<u>14 860 126</u>	<u>22 867 471</u>

15. Autres passifs courants

Ils se détaillent comme suit:

	<u>30/06/2013</u>	<u>30/06/2012</u>	<u>31/12/2012</u>
Personnel et comptes rattachés	41 993	27 350	27 985
C.C. Laboratoires promotion & royalties	647 007	522 726	604 650
État, autres impôts et taxes	734 570	984 429	1 359 840
C . N . S . S	511 126	570 283	636 031
Autres créiteurs divers	2 557 798	146 330	119 154
Diverses charges à payer	897 207	901 862	680 816
Total	<u>5 389 700</u>	<u>3 152 980</u>	<u>3 428 476</u>

16. Concours bancaires & autres passifs financiers

Ils se détaillent comme suit:

	<u>30/06/2013</u>	<u>30/06/2012</u>	<u>31/12/2012</u>
Échéances à moins d'un an sur emprunts non courants	652 024	645 980	608 786
Intérêts courus et autres dettes financières	10 885	13 283	12 085
Découverts bancaires	666 317	482 861	17 259
Total	<u>1 329 227</u>	<u>1 142 124</u>	<u>638 130</u>

17. Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation se résument comme suit:

	<u>30/06/2013</u>	<u>30/06/2012</u>	<u>31/12/2012</u>
Vente P. Finis officines sous licence	26 930 994	21 779 089	44 277 406
Vente P. Finis officines générique ADWYA	12 853 592	9 418 533	18 260 882
Vente P. Finis hôpitaux	1 809 463	809 016	3 027 647
Vente PF Compléments alimentaires	0	2 575	613
Vente P. Finis à l'export	197 553	150 524	568 573
Vente P. Finis échantillons médicaux	187 755	201 775	341 090
Total des ventes produits finis	<u>41 979 357</u>	<u>32 361 512</u>	<u>66 476 212</u>
Façonnage	484 967	229 316	608 519
Magasinage & autres prestations de services	22 500	22 500	45 000
Total des Revenus	<u>42 486 824</u>	<u>32 613 328</u>	<u>67 129 731</u>
Variations des stocks Produits Finis et Encours	5 078 610	(2 571 705)	3 992 946
Production de l'exercice	<u>47 565 434</u>	<u>30 041 623</u>	<u>71 122 677</u>
Ristournes TFP	0	0	33 353
Total des autres produits d'exploitation	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>33 353</u>
Total des produits d'exploitation	<u>47 565 434</u>	<u>30 041 623</u>	<u>71 156 030</u>

18. Achats MP/AC consommés

Ils s'analysent comme suit:

	<u>30/06/2013</u>	<u>30/06/2012</u>	<u>31/12/2012</u>
Achats principes actifs	24 329 405	14 153 514	36 232 872
Achats excipients	1 744 227	1 079 329	2 984 488
Achats articles de conditionnement	3 665 796	1 849 472	5 234 864
Frais sur achats MP/AC	673 796	419 130	1 139 606
Coût d'achat des matières premières & articles de conditionnement	<u>30 413 224</u>	<u>17 501 445</u>	<u>45 591 830</u>
Variations de stocks MP/AC	(701 944)	(1 998 406)	(3 000 533)
Total Achats MP/AC consommés	<u>29 711 280</u>	<u>15 503 039</u>	<u>42 591 297</u>

19. Achats d'approvisionnements consommés

Ils s'analysent comme suit:

	<u>30/06/2013</u>	<u>30/06/2012</u>	<u>31/12/2012</u>
Achats de matières & fournitures consommables stockées	362 545	289 370	651 955
Variation de stock	59 793	(35 170)	(153 154)
Achats consommés de matières & fournitures en nomenclature :	422 338	254 201	498 801
Autres achats de matières et fournitures non stockées	635 173	471 703	1 180 032
Consommations énergétiques	416 558	357 775	765 373
Total Achats d'approvisionnements consommés	<u>1 474 070</u>	<u>1 083 679</u>	<u>2 444 206</u>

20. Charges de personnel

Cette rubrique se détaille comme suit:

	<u>30/06/2013</u>	<u>30/06/2012</u>	<u>31/12/2012</u>
Salaires et compléments de salaires	4 266 735	3 408 077	7 166 466
Charge patronale au titre de la sécurité sociale	879 561	732 782	1 564 375
Autres charges de personnel	173 425	110 677	99 493
Total des Charges de personnel	5 319 721	4 251 536	8 830 334

20. Dotations aux amortissements & provisions

Cette rubrique se détaille comme suit:

	<u>30/06/2013</u>	<u>30/06/2012</u>	<u>31/12/2012</u>
Dotations aux amortissements des immo. incorporelles	113 317	115 147	228 254
Dotations aux amortissements des immo. corporelles	866 639	787 981	1 668 339
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	120 456	29 654	140 990
Dotations aux provisions pour dépréciation clients et débiteurs	0	3 880	5 691
Total Dotations aux amortissements & provisions	<u>1 100 411</u>	<u>936 662</u>	<u>2 043 274</u>

22. Autres charges d'exploitation

Elles se détaillent comme suit:

	<u>30/06/2013</u>	<u>30/06/2012</u>	<u>31/12/2012</u>
Promotions et Royalties	659 903	589 895	1 177 782
Échantillons médicaux offerts	483 917	306 921	719 137
Publicités, publications et relations publiques	789 447	359 908	1 130 884
Frais de Missions	371 764	138 807	309 199
Entretiens et réparations	240 884	151 178	387 797
Honoraires et rémunérations d'intermédiaires	121 309	125 058	272 921
Primes d'assurances	89 996	63 002	115 363
Location et sous-traitance générale	356 951	425 232	857 121
Frais postaux et de télécommunication	56 188	45 436	86 978
Gardiennage	32 549	52 330	92 926
Recherches, documentations & abonnements	58 854	23 803	70 337
Cotisations, dons et subventions	17 370	8 220	10 700
Voyages et déplacements	190 820	10 600	51 366
Frais et commissions bancaires	37 586	23 488	62 198
Impôts et taxes indirects	210 438	170 198	412 728
Carburant, transport administratif et autres charges d'exploitation	114 527	94 891	208 929
<i>Total Autres charges d'exploitation</i>	<u>3 832 504</u>	<u>2 588 968</u>	<u>5 966 365</u>

23. Charges financières

Elles se détaillent comme suit:

	<u>30/06/2013</u>	<u>30/06/2012</u>	<u>31/12/2012</u>
Intérêts sur obligations cautionnées	16 154	9 554	17 263
Intérêts sur crédits à terme	74 719	67 507	140 432
Intérêts des comptes courants bancaires	25 891	23 103	41 790
Intérêts sur escomptes effets	248 479	137 567	291 488
Intérêts sur financement de stock	0	1 390	0
Escomptes accordés aux clients	28 042	26 201	50 644
Différence de changes réalisées	919 280	158 323	373 501
Différence de changes probables	746 317	308 464	478 901
Autres charges financières	65 727	26 857	106 068
<i>Total Charges financières</i>	<u>2 124 610</u>	<u>758 968</u>	<u>1 500 087</u>

24. Produits des placements

Ils sont détaillés comme suit :

	<u>30/06/2013</u>	<u>30/06/2012</u>	<u>31/12/2012</u>
Revenu des Valeurs Mobilières de Placement	108 646	58 766	67 129
Rémunération des comptes & autres produits financiers	891	672	3 728
Total Produits des placements & autres produits financiers	<u>109 537</u>	<u>59 438</u>	<u>70 857</u>

25. Autres gains ordinaires

Il s'agit essentiellement des :

	<u>30/06/2013</u>	<u>30/06/2012</u>	<u>31/12/2012</u>
Reprise sur provision pour dépréciation des stocks et autres actifs	109 517	44 722	7 000
Autres gains exceptionnels	18 904	12	32 574
Total des Autres gains ordinaires	<u>128 421</u>	<u>44 734</u>	<u>39 574</u>

26. Autres pertes ordinaires

Il s'agit essentiellement des :

	<u>30/06/2013</u>	<u>30/06/2012</u>	<u>31/12/2012</u>
Pénalités douanières et autres pertes ordinaires	19 611	21 203	247 292
Total des Autres pertes ordinaires	<u>19 611</u>	<u>21 203</u>	<u>247 292</u>

27. Résultat par action

Le résultat par action se présente comme suit :

	<u>30/06/2013</u>	<u>30/06/2012</u>	<u>31/12/2012</u>
Résultat net	3 148 723	3 501 218	5 150 060
Résultat net attribuable aux actions ordinaires	3 148 723	3 501 218	5 150 060
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation	13 200 000	13 200 000	13 200 000
Résultat par action	0,239	0,265	0,390

28. Informations sur les parties liées :

Au cours de l'exercice comptable clos au 30 Juin 2013, la société ADWYA a conclu diverses opérations avec des sociétés liées qui ont toutes été réalisées dans le cadre normal de ses activités.

Conformément à la politique de la société, ces opérations entre parties liées ont été réalisées aux conditions de marché.

Les transactions effectuées dans ce cadre sont détaillées comme suit :

Description des opérations	Administrateur	Valeur
Contrat de location des deux étages d'un immeuble pour la direction MKTG	Taher EL MATRI	49 928
Contrat de consultant en matière de choix stratégiques	Taher EL MATRI	29 500
Contrat de médecine de travail	Hichem TERZI	4 320
Contrat de Publicité sur INTERNET Société ESSIB	Mounir Jerbi	22 267
VALEUR TOTALE :		106 014

29. Evènements postérieurs à la date de clôture:

Aucun évènement, entrant dans le cadre de la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture, n'est survenu après la date de clôture des états financiers arrêtés au 30 Juin 2013 et qui nécessite d'être porté en notes aux états financiers.

30. Engagements

30.1- Emprunts :

ADWYA a contracté des emprunts auprès de divers organismes financiers dont le détail est annexé à la note n° 12.

En contre partie elle a donné en garantie :

- Une hypothèque de premier rang et en pari passu sur le terrain sis route de la Marsa, ainsi que sur les constructions
- Un nantissement de premier rang sur le fonds de commerce constitué par les éléments corporels et incorporels.

30.2- Engagements bancaires :

Ils se détaillent comme suit :

	<u>30/06/2013</u>	<u>30/06/2012</u>	<u>31/12/2012</u>
- Cautions fiscales au profit de la douane tunisienne	55 207	55 207	55 207
- Cautions douanières	238 080	206 891	624 181
- Cautions provisoires	52 972	74 100	74 100
- Cautions définitives	370 504	220 178	232 206
- Autres cautions bancaires	28 040	28 040	28 040
- Escompte papier commercial	12 084 284	4 987 405	7 607 003
- Lettres de garantie	45 200	45 200	45 200
- Lettres de crédit	921 981	167 670	694 290
	<u>13 796 268</u>	<u>5 784 691</u>	<u>9 360 227</u>

AVIS D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2013

Messieurs les actionnaires
Société Adwya S.A
Route de la Marsa Km 14
Sidi Daoud - TUNIS.

En application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen limité du bilan de la société Adwya S.A au 30 juin 2013 ainsi que l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie arrêtés à cette date.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit, et en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires précédemment mentionnés ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société Adwya S.A au 30 juin 2013 et des résultats intermédiaires de ses opérations pour la période close à cette même date, conformément aux normes comptables tunisiennes.

Tunis, le 14/09/2013

Mourad GUELLATY

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2013 pour tout placement sollicité après le 31 août 2013.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ « BEST LEASE »

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme (OPF), de Placement Garanti et d'Admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société « Best Lease ».

Dans le cadre du prospectus, la société « Best Lease » a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Réserver au moins un (01) siège au Conseil d'Administration au profit de(s) représentant(s) des détenteurs des actions acquises dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme. Ce(s) représentant(s) sera (ont) désigné(s) par les détenteurs d'actions « Best Lease » acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter, et proposé(s) à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Mettre à jour le manuel de procédures et ce, par l'élaboration d'un manuel d'audit interne, la mise à jour des traitements comptables inhérents à l'activité de leasing et la séparation des tâches incompatibles au niveau des agences ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Tenir une communication financière, au moins une fois par an ;
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau du rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, les actionnaires de la société « Best Lease » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir auprès de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier, et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs, les actionnaires de référence de la société « Best Lease »(*), détenant actuellement 94,77% du capital de la société, se sont engagés :

- ✓ à ne pas céder plus de 5% de leurs participations respectives au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction ;
- ✓ à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société mettant en péril l'avenir de celle-ci et nuisant aux intérêts des actionnaires.

En outre, et en vertu des termes du prospectus, les souscripteurs au placement garanti, s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « BEST LEASE » AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du 26/06/2013 son accord de principe quant à l'admission des actions de la société « Best Lease » au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des 30 000 000 actions de nominal un (1) dinar chacune, composées de 20 000 000 actions anciennes et de 10 000 000 actions nouvelles à émettre, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- La présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- La justification de la diffusion dans le public des 33,33% du capital auprès d'au moins 200 actionnaires au plus tard le jour de l'introduction.

Le Conseil a également pris acte de l'engagement de la mise en place d'un contrat de liquidité et d'un contrat de régulation.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions « Best Lease » se fera au marché principal de la cote de la Bourse, au cours de 2,100 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée dans les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Décision ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le 16/03/2013, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société « Best Lease » tenue le 19/04/2013 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché principal de la cote de la Bourse.

Autorisation d'augmentation du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19/04/2013 a décidé d'augmenter le capital social de la société « Best Lease » d'un montant de 10MD pour le porter à 30MD et ce par l'émission de 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre de l'introduction de la société sur le marché principal de la Bourse de Tunis.

(*)Al Tawfik Development House, Arab Leasing International Finance et Al Baraka Bank

L'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour fixer le prix d'émission, les modalités et conditions de cette augmentation de capital et remplir d'une manière générale toutes les formalités nécessaires pour la réalisation de l'augmentation en vue de son introduction en bourse.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'AGE du 19/04/2013, le Conseil d'Administration dans sa réunion du 09/07/2013 a décidé de fixer le prix d'émission des nouvelles actions à 2,100D (soit 1D de nominal et 1,100D de prime d'émission) avec une jouissance en dividende à partir du 1er janvier 2013.

Droit Préférentiel de Souscription

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société « Best Lease » réunie le 19/04/2013 a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation du capital projetée à de nouveaux souscripteurs. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans l'augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

Actions offertes au public :

L'opération d'introduction des actions Best Lease à la cote de la bourse se fera par la mise sur le marché dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique de 10 000 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 dinar chacune représentant 33,33% du capital après la réalisation de ladite augmentation.

L'émission se fera par le moyen de :

- Une **Offre à Prix Ferme** de 4 000 000 actions représentant 40% du total des actions à émettre en numéraire, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
 - Un **Placement Garanti** (conformément aux dispositions de l'article 56 nouveau du Règlement Général de la Bourse) auprès d'investisseurs avertis locaux(*) agissant pour compte propre de 6 000 000 actions représentant 60% du total des actions à émettre en numéraire, centralisée auprès de la BNA Capitaux, intermédiaire en bourse.
- Le placement garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les souscripteurs à ce placement s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période de 12 mois à partir de la date de la première cotation en Bourse.

(*) Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre :

- Les institutions financières internationales et régionales ;
- La Caisse de Dépôts et de Consignations ;
- Les établissements de crédit ;
- Les sociétés d'investissement ;
- Les Organismes des Placement Collectif en Valeurs Mobilières ;
- Les compagnies d'assurance et de réassurance ;
- Les sociétés de gestion de portefeuille de valeurs mobilières ;
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
 - ✓ Effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes ;
 - ✓ Total du bilan supérieur à 20MD ;
 - ✓ Chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieures à 40MD.

1- Présentation de la société

Dénomination sociale : Best Lease

Siège social : 54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle Ville 1002 Tunis.

Forme juridique : Société Anonyme.

Législation particulière applicable : La société est régie par la loi n°2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 Mai 2006. Elle est également régie par les dispositions de la loi n°94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing et de la loi n°94-90 du 26 Juillet 1994 relative au leasing et de la loi 94-90 du 26 juillet 1994 portant dispositions fiscales du leasing.

Date de constitution : 14/04/1999

Capital social : 20 000 000 dinars, divisé en 20 000 000 actions de valeur nominale 1 dinars entièrement libérées.

Objet social : La société a pour objet la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole et ou services. La société peut également réaliser toute opération financière, industrielle ou commerciale ou projet en relation directe ou indirecte avec le leasing.

Aussi, la société peut prendre des participations ou des intérêts dans toutes sociétés ou opérations quelconques par voie de fusion, apport ou achat de titres et droits sociaux, constituer de nouvelles sociétés ou toute autre manière conformément à la réglementation en vigueur.

Généralement, la société peut effectuer toute opération financière, industrielle, commerciale, mobilière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus cité.

2- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **28/08/2013** au **27/09/2013** inclus.

La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du **28/08/2013**. Etant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation sans préavis et dans tous les cas au plus tard le **27/09/2013**.

3- Date de jouissance des actions

Les actions nouvelles, émises dans le cadre de cette Offre, porteront jouissance en dividende à partir du **01/01/2013**.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente offre, le prix de l'action « Best Lease », tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à 2,100D.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société « Best Lease » dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des demandes de souscription par les investisseurs avertis locaux agissant pour compte propre désirant souscrire à des actions « Best Lease » dans le cadre du Placement Garanti s'effectue auprès de la BNA Capitaux au comptant au moment de la demande de souscription.

5- Etablissements domiciliataires

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société « Best Lease » exprimées dans le cadre de cette Offre à Prix Ferme.

L'intermédiaire en bourse BNA Capitaux est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions « Best Lease » exprimées dans le cadre du Placement Garanti.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible n° 32000788115002926116 ouvert auprès d'Al Baraka Bank conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

L'offre porte sur 10 000 000 actions, soit 33,33% du capital social après réalisation de l'augmentation du capital telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19/04/2013.

Le placement des titres auprès du public se fera selon la procédure d'Offre à Prix Ferme et d'un Placement Garanti.

6-1- Offre à Prix Ferme :

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 4 000 000 actions Best Lease à émettre en numéraire seront offertes et réparties en 3 catégories :

Catégorie A :

1,25% des actions offertes, soit 50 000 actions seront réservées au personnel de la société « Best Lease ».

Etant précisé que les souscripteurs à cette catégorie ne doivent pas souscrire dans les autres catégories.

La souscription à cette catégorie sera centralisée chez l'intermédiaire en bourse BNA Capitaux.

Catégorie B :

60% des actions offertes, soit 2 400 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum 10 001 actions et au maximum 150 000 actions pour les non institutionnels, soit 0,5% du capital après augmentation, et 1 500 000 actions pour les institutionnels, soit 5% du capital après augmentation.

Catégorie C :

38,75% des actions offertes, soit 1 550 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 10 000 actions.

Etant précisé que les investisseurs qui auront à souscrire dans l'une de ces catégories ne peuvent pas souscrire au Placement Garanti et inversement.

Les OPCVM souscripteurs parmi les catégories B ou C doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que définis au niveau de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce ;
- Pour les OPCVM : la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire ;
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR ;
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à cinquante (50) actions ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation, soit 150 000 actions pour les non institutionnels et 5% du capital social, soit 1 500 000 actions pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes de souscription pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de souscription. Tout non-respect de cette condition entraîne la nullité de la demande de souscription.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé ;
- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et couverture en fonds des demandes de souscription émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Mode de répartition des titres et modalités de satisfaction des demandes de souscription

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 4 000 000 actions « Best Lease » à émettre en numéraire seront réparties en trois (3) catégories :

Catégories	Part d'allocation	Nombre d'actions allouées	Montant en DT
<u>Catégorie A :</u>			
Demandes réservées au personnel de la société « Best Lease »	1,25%	50 000	105 000
<u>Catégorie B :</u>			
Demandes réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 10 001 actions et au maximum 150 000 actions pour les non institutionnels et 1 500 000 actions pour les institutionnels	60%	2 400 000	5 040 000
<u>Catégorie C :</u>			
Demandes réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 10 000 actions	38,75%	1 550 000	3 255 000
Total	100%	4 000 000	8 400 000

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

Pour la catégorie B : Les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte/quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération pour les institutionnels et 0,5% du capital après augmentation pour les non institutionnels.

Pour la catégorie C : Les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie B puis C.

Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en bourse établissent par catégorie les états des demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en bourse transmettront à la BVMT l'état des demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, de BNA Capitaux - intermédiaires en Bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB.

La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet.

6-2- Placement Garanti

Dans le cadre du Placement Garanti (conformément aux dispositions de l'article 56 nouveau du Règlement Général de la Bourse), 6 000 000 actions « Best Lease » à émettre en numéraire seront offertes à des investisseurs avertis locaux agissant pour compte propre et désirant acquérir au maximum :

- 1 500 000 actions, représentant 5% du capital après augmentation pour les institutionnels ;
- 150 000 actions, représentant 0,5% du capital après augmentation pour les non institutionnels.

Le placement garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les souscripteurs à ce placement s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période de 12 mois à partir de la date de la première cotation en Bourse.

Les souscripteurs dans le cadre du Placement Garanti n'auront pas le droit de souscrire dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et inversement.

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du placement garanti pourraient être affectés à la catégorie B, puis C de l'Offre à Prix Ferme.

Transmission des demandes:

A l'issue de l'opération de Placement, BNA Capitaux - intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de BNA Capitaux et comporter son cachet.

Le résultat du placement fera l'objet d'un avis publié aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF, le jour de la déclaration du résultat de l'Offre.

Soumission et vérification des demandes :

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de souscription dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet.

7- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'Offre au public fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription sont frappées.

8- Règlement des espèces et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités souscrites retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 07/08/2013 aux actions anciennes de la société « Best Lease », le code ISIN TN0007580012.

La société « Best Lease » s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par la STICODEVAM dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par BNA Capitaux, intermédiaire en Bourse.

9- Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse de Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié aux Bulletins Officiels de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et du Conseil du Marché Financier.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis aux bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

10- Avantage fiscal

Il est à signaler que l'article 1er de la loi n° 2010-29 du 07 juin 2010, relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la Bourse, stipule que :

«Le taux de l'impôt sur les sociétés prévu par le premier et quatrième alinéa du paragraphe I de l'article 49 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, est réduit à 20% pour les sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis à condition que le taux d'ouverture du capital au public soit au moins égal à 30%, et ce, pendant cinq ans à compter de l'année de l'admission. Cette réduction est accordée aux sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis au cours de la période allant du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2014 ».

11- Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité pour une période d'un an à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de « Best Lease », sera établi entre la BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse et les actionnaires de « Best Lease » : Al Tawfik Development House, Arab Leasing International Finance et Al Baraka Bank portant sur 1 000 000 d'actions et 1 000 000D.

12- Régulation du cours boursier

Les actionnaires de la société « Best Lease » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir auprès de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier, et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à BNA Capitaux, intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Best Lease, 54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle Ville – 1002 Tunis, de BNA Capitaux, intermédiaire en bourse, sise Avenue Tahar HADDAD Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et sur le site de BNA Capitaux: www.bnacapitaux.com.tn.

Les états financiers intermédiaires de Best Lease arrêtés au 30 juin 2013 seront publiés au bulletin officiel du CMF.